



A l'initiative de la Communauté de commune Entre Beauce et Perche, une opération d'amélioration de l'habitat est mise en place jusqu'en 2023 sur l'ensemble du territoire.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) auxquelles s'associent, sous certaines conditions, l'Etat et Action Logement.

## Qui est concerné ?

### **Vous êtes propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans**

Vous souhaitez améliorer le logement que vous occupez, vous pouvez bénéficier d'aides des différents partenaires (sous conditions de revenus).

### **Vous êtes propriétaire de logement(s) locatif(s)**

Vous souhaitez améliorer un logement que vous louez ou que vous souhaitez mettre en location (sous condition de conventionnement), vous pouvez bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux.

## Les avantages de l'OPAH

- Des aides financières des différents partenaires (Anah, Communauté de communes, caisses de retraite, Action Logement, CAF...).
- Un accompagnement administratif et une assistance technique gratuite tout au long de votre projet.

